

[Accueil](#)[Revenir à l'accueil](#)[Collection](#)[Correspondance active de Jean-Baptiste André Godin](#)[Collection Godin](#)[Registre de copies de lettres envoyées CNAM FG 15 \(13\)](#)[Item Jean-Baptiste André Godin à Alfred Denisart, 26 juin 1873](#)

Jean-Baptiste André Godin à Alfred Denisart, 26 juin 1873

Auteur·e : Godin, Jean-Baptiste André (1817-1888)

Les folios

En passant la souris sur une vignette, le titre de l'image apparaît.

4 Fichier(s)

Informations sur l'édition numérique

ÉditeurÉquipe du projet FamiliLettres (Familière de Guise - CNAM) & Projet EMAN (UMR Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne Nouvelle)

Présentation

Auteur·e[Godin, Jean-Baptiste André \(1817-1888\)](#)

Date de rédaction[26 juin 1873](#)

Lieu de rédaction28, rue des Réservoirs, Versailles (Yvelines)

Destinataire[Denisart, Alfred](#)

Lieu de destinationGuise (Aisne)

Scripteur / Scriptrice[Moret, Marie \(1840-1908\)](#)

Description

RésuméGodin demande à Denisart d'envoyer de sa part aux voyageurs de commerce l'état des villes qu'ils devront visiter et de les prier de lui faire leurs observations avant d'arrêter définitivement leur itinéraire. Il suggère de demander à Gripon s'il veut bien céder la Manche à Tisseron. Il annonce qu'il va écrire à Crevon pour lui dire de venir à Guise. Sur un contentieux avec la maison Guillaume. Sur un calorifère en fonte. Sur la révision des prix de main d'œuvre.

Mots-clés

[Appareils de chauffage](#), [Appareils de cuisson](#), [Distribution des produits](#), [Fonderies et manufactures "Godin"](#)

Personnes citées

- [Crevon \[monsieur\]](#)
- [Gripon, Émile](#)
- [Maison Guillaume](#)

- [Tisseron, David](#)

Lieux cités

- [Guise \(Aisne\)](#)
- [Manche \(France\)](#)

Informations sur le document source

CoteFG 15 (13)

Collation4 p. (324r, 325r, 326v, 327r)

Nature du documentCopie à la presse d'un manuscrit

Lieu de conservationBibliothèque centrale du Conservatoire national des arts et métiers, Paris

Notice créée par [Équipe du projet FamiliLettres](#) Notice créée le 28/03/2023

Dernière modification le 10/11/2024

Verailles 16 Juin 78

Cher Monsieur Denisart,

Avant de décider d'une
façon absolue les itinéraires
que vous m'indiquez, je
souhaiterais qu'il soit envoyé
à chaque voyageur la part
qui le concerne, c'est à
dire l'état de toutes les villes
qu'il aurait à visiter. Vous
accompagneriez cet état d'une
lettre dans laquelle vous lui
direz que vous leur faite
cet envoi de ma part sans
prier d'adresser les
observations qu'ils peuvent
avoir à me faire sur
les changements proposés.

On pourrait peut-être
demander à M. Grepou
s'il lui conviendrait de
céder la manche à M.
Bisson.

Bresser ces mesures car
il faut prendre un parti
bientôt pour les voyages.

J'écris à M. Crovon, qui
de son côté m'avaidit,
pour lui dire qu'il peut
se rendre à Guise.

Il me semble que
l'affaire Guillaume se
resentira beaucoup de ce
qu'il n'y a personne dans
la maison s'occupant
de ces sortes de questions
contentieuses. Il y avait
je crois, et il y a peut-
être encore, à faire un
procès à Guillaume qui

rien d'attendre qu'il m'en
 passe un, or j'crois que
 c'est à cette dernière consé-
 quence qu'on en arrivera
 en fin d'année, et j'aurois
 tort, quand au contraire
 j'aurois pu lui demander
 des dommages et intérêts

Quant au colorisier en
 toute le motif que vous
 me donnez regarde les
 marchands, mais ce n'est
 pas un motif pour refuser
 la vente.

Il faut que dans notre
 révision des tarifs des
 prix de main d'œuvre,
 rien ne soit négligé pour
 en faire le plus juste possible.
 Je ne serais même pas
 d'avis s'il est établi qu'il

y ait ^{quelques} ~~une~~ différence.
 De porter le chiffre à 40^{es}
 je porterais plutôt 45 car
 ce travail ne peut que s'amé-
 liorer et profiter à l'ouvrier.
 Dans tous les cas ce qui est fait
 c'est que la relation entre
 les cuisinières polices et non
 polices, soit bien établie,
 et que les peintures et autres
 améliorations ne viennent
 pas apporter une augmen-
 tation nouvelle à côté de
 celle de 4 1/2 %.

Agréez mes sentiments
 de cordialité.

Godin